

## OAP Ban-Saint-Martin – Améliorer les circulations

### Localisation et contexte

Ce secteur se situe dans la partie Nord-Est de la ville là où elle est limitrophe de Metz, à proximité du pont de fer qui permet de rejoindre le cœur métropolitain. Il s'agit d'un endroit très fréquenté par les voitures, que cela soit sur l'Avenue Henri II ou la route de Plappeville.

### A. Programmation

#### *Vocation*

L'espace vert existant correspond à un ancien terrain militaire très boisé qui a fait l'objet de nouvelles plantations d'arbres ces dernières années. Cette vocation verte doit être préservée.

Le reste de l'emprise visée par l'orientation d'aménagement correspond aux équipements publics de la ville à maintenir : mairie, école, collège, gymnase, Ru-Ban, terrains de football et terrain multisports.

### B. Aménagements paysagers et environnement

#### *Aménagements paysagers*

L'ensemble de l'emprise ciblée en espace vert sera préservé de toute dénaturation. Seul l'équipement existant en son sein, un club canin, peut éventuellement réaliser des projets en respectant le règlement du PLUi.

#### *Formes urbaines, architecture, patrimoine*

Sans objet.

#### *Gestion des eaux pluviales*

Le vaste espace vert non imperméabilisé représenté est important pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales. D'une superficie d'environ 8 hectares, ce site est le dernier grand espace non imperméabilisé en rive gauche de la Moselle qui se situe dans le cœur de l'Eurométropole.

#### *Energie*

Sans objet

#### *Risques*

La partie espace vert existant se trouve en zone rouge du Plan de Prévention des Risques d'inondations (PPRi). La partie équipements est aussi concernée par un aléa, mais de moindre ampleur.

### C. Accessibilité, desserte et stationnement

#### *Accès et voiries*

La création d'une nouvelle voie de circulation primaire est envisagée sur la route de Plappeville pour permettre de rejoindre rapidement l'Avenue Henri II et de limiter les bouchons aux heures de pointe.

Une réflexion porte également sur l'apaisement des circulations qui permettent de desservir les différents équipements dont le collège. Des mises à sens unique de certains axes seront étudiées.

#### *Déplacements doux*

Les cheminements doux existants seront préservés, en particulier ceux qui permettent de faire le lien entre les équipements et la route de Plappeville via l'espace vert à préserver.

#### *Stationnement*

Les espaces de stationnement public existants seront préservés. Il s'agit des parkings devant le Ru-Ban et la mairie, et plus loin du parc adapté pour les poids-lourds.

#### *Transports en commun*

Les lignes L5 et C11 du réseau de transport le Met' desservent la ville.

### D. Mesures complémentaires issues de l'évaluation environnementale

Les places de stationnement publiques ou privées créées au sein de l'opération seront perméables.



### Programmation

-  Périimètre de l'OAP\*
-  Equipement

### Aménagements paysagers et environnement

-  Espace vert existant
-  Voie ferrée existante

### Accessibilité, desserte et stationnement

-  Carrefour sécurisé à aménager
-  Aire de stationnement privée existante
-  Aire de stationnement publique existante
-  Aire de stationnement poids-lourds existante
-  Centralité à renforcer ou à créer
-  Voirie structurante/primaire à créer
-  Voirie structurante/primaire existante
-  Voirie structurante/primaire à créer
-  Voirie secondaire existante
-  Liaison douce (piétons, vélos) existante

\*Les éléments situés hors du périmètre ne sont pas opposables et sont représentés à titre indicatif.  
Sources : DGF/PElab, 07/10/2020 ; PLUs communaux, Metz Métropole ; Orthophoto, 2018, IGN/Région nord Est/GeoGrandEst | Réal. : Groupe Citadia, 2022